



RCS : BOURGES  
Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00129  
Numéro SIREN : 530 937 192  
Nom ou dénomination : SARL ELEVEN

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2014 sous le numéro de dépôt 570

# SARL ELEVEN

SARL au capital de 615.993 €  
Siège social : 5 avenue Foch 18200 ST AMAND MONTROND  
530 937 192 RCS BOURGES

*copie critique  
conforme à l'  
original.  
le gérant  
[Signature]*

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-sept février, à dix heures, les associés se sont réunis à titre extraordinaire dans les locaux du cabinet d'expertise comptable la COGEP situés 20 cours Manuel 18200 SAINT AMAND MONTROND, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

### Sont présents :

M Olivier BOUBAT	propriétaire de	331.178 parts
M Benoît DEFOIS	propriétaire de	77.986 parts
la Société CADOGAN INVESTISSEMENTS	propriétaire de	80.764 parts
la société AMARGA DEVELOPPEMENT	propriétaire de	80.764 parts
M Hervé GALLAND	propriétaire de	497 parts
la société MIRADA	propriétaire de	9.600 parts
M Mathieu FOURMOND	propriétaire de	11.201 parts
M François SEBASTIA	propriétaire de	11.201 parts
M Jean DU PEYROUX	propriétaire de	6.401 parts
M Hugues DE LA CHAISE ROCHE THIEBLEMONT	propriétaire de	6.401 parts

Total des parts présentes :

-----  
615.993 parts

Sont également présents :

- Monsieur Xavier PEYRON, expert-comptable de la Société,
- Maître Philippe MERCIER, avocat, chargé d'assister les sociétés CADOGAN INVESTISSEMENT et AMARGA DEVELOPPEMENT, Monsieur Jean DU PEYROUX ET Monsieur Hugues DE LA CHAISE ROCHE THIEBLEMONT, ce qui est accepté par les associés,
- Maître Nadia BEN RAYANA, avocat chargée du secrétariat juridique de la Société.

Monsieur Benoît DEFOIS préside la séance en sa qualité de cogérant associé.

Monsieur Olivier BOUBAT, et Monsieur Alec MASH (représentant de CADOGAN INVESTISSEMENTS), les deux associés restants, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Mathieu FOURMOND est désigné comme secrétaire de séance.

*46 [Signature] FS AF JP HIC n B [Signature] AF*

Le président constate que les associés présents possèdent 615.993 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare que les documents légaux ont été communiqués aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

**ORDRE DU JOUR ORDINAIRE**

- Projet d'augmentation de capital en vue de l'entrée d'un associé majoritaire
- Pouvoirs à conférer
- Questions diverses

Le Président de séance indique en préambule qu'un premier projet des comptes a été arrêté ce jour. Monsieur Xavier PEYRON procède à une présentation technique du solde intermédiaire de gestion et du bilan.

Il indique que si le chiffre d'affaires est conforme au prévisionnel, l'importance des achats impacte négativement la marge commerciale qui accuse une détérioration de 6 points par rapport à l'exercice précédent. La marge atteint 24 % alors que la moyenne du marché se situe autour de 37 %

Il en résulte une perte de 630.000 € soit 25 % du chiffre d'affaires due à la faible marge mais également aux coûts internet.

Par ailleurs le bilan laisse apparaître des capitaux propres de - 399.282 Euros et demeurent dès lors inférieurs à la moitié du capital social.

Me MERCIER demande des éclaircissements sur le montant des achats.

M DEFOIS indique que la marge est nécessairement inférieure au taux prévisionnel de 37 % pour les ventes effectuées sur Internet et que les opérations de publicité impactent également la marge commerciale.

M FOURMOND s'étonne que le montant des pertes, par rapport au prévisionnel à 80 - 100.000 Euros, n'ait pas été anticipé par M DEFOIS, cogérant.

M BOUBAT indique que le cogérant opérationnel est M DEFOIS et que les apports en trésorerie, bien qu'importants, ne parviennent pas à combler les déficits d'exploitation qui sont trop importants.

Me MERCIER interroge M DEFOIS sur le montant des stocks qui semble trop élevé.

M DEFOIS indique que le stock fonctionne par achat anticipé sur 6 mois à l'avance et qu'une partie du stock a été réajustée en octobre 2013. L'importance de la publicité sur internet représente un investissement sur du long terme pour devenir rentable

Me MERCIER s'étonne de l'absence de délai fournisseur. M PEYRON indique que le stock est effectivement financé par les comptes courants d'associés et non par les concours bancaires.

Handwritten notes at the bottom of the page:

Y6      OZ FS M      JP Hle n      B9      JLF